



Petite Succession et notaire

Par **Perez Fabien**, le **19/10/2018 à 22:54**

Bonsoir,

Merci a ceux qui prendront le temps de me répondre.

Ma grand mère vient de décédée.

Il n'y a pas grand chose dans la succession.

Après paiement des pompes funèbre, Il restera sur son compte en banque 3500 €.

Non pensions faire une succesion sans notaire puisque il y a moins de 5000 € sur son compte. Mais nous venons d'apprendre qu'elle possédait 3 petits terrain agricole d'environ 6 ares l'ensemble.

Que ce passe t'il si nous ne tenons pas compte de ces terrains et les laissons de coté sans que personne n'en réclame quoi que ce soit ?

Dans le cas où nous serions obligé de rentrer ces terrains dans la succession sommes nous obligé de prendre un notaire ? Que se passe t'il si nous n'arrivons pas à les vendre et que personne des heritiers n'en veulent ?

Merci encore .

Bonne soirée

Par **Visiteur**, le **20/10/2018 à 01:04**

Bonsoir

Vous n'avez pas d'autre choix que d'accepter ou refuser la succession dans son ensemble.

Je ne vous conseille pas de faire ce que vous sous-entendez, c'est de la dissimulation volontaire et cela vous retombera dans les bras assez rapidement.

Oui, vous devez prendre un notaire

Par **youris**, le **20/10/2018** à **10:02**

bonjour,

si vous ne faites pas faire les mutations immobilières des terrains de votre grand mère, qui ne peut se faire que par un notaire, il est probable qu'un jour, un des héritiers reçoivent du trésor public, les taxes foncières à payer.

si vous acceptez la succession, ces terres seront en indivision entre tous les héritiers et il faudra payer les taxes foncières.

dans votre situation, je vous conseille de renoncer à la succession.

salutations